

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 1 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 juin 2024.

N° 37 / 2024

Portant modification n°01-2024 du budget principal 2024

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 14 juin 2024

Date de convocation : 03 juin 2024

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT DE HAO

Membres présents : 13 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 1 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseiller municipal		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° HC/093/DIE/FIP du 15 mars 2024 portant attribution aux communes de la Polynésie Française d'acompte au titre de la DNAF et DNAI du FIP pour les mois d'avril à décembre 2024 ;
- VU** le courrier n° HC/126038/DIE/BFC du 06 mai 2024 notifiant de la dotation DGF au titre de l'exercice 2024 ;
- VU** le courrier n° HC/126039/DIE/BFC du 06 mai 2024 notifiant de la dotation DACOM au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant que les dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'Etat ont été notifiées à la commune par les courriers du 06 mai 2024 et qu'il y a lieu de modifier le budget principal de l'exercice 2024 afin de prendre en compte ces dotations et d'ajuster les dépenses et les recettes en conséquence ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits suffisants pour réaliser en régie l'enfeu prévu dans le cimetière communal de Hao et qu'il convient également de financer la réalisation des abris de bus sur l'atoll de Hao, afin d'améliorer le confort des usagers des transports scolaires et publics ;

Considérant qu'il est indispensable de régulariser comptablement les travaux de rénovation effectués pour l'ancien abri de survie de Hao, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Adopte la modification n°01-2024 du budget principal de l'exercice 2024 comme suit :

COMMUNE DE HAO

Exercice : 2024

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
14/06/2024	022-	Dépenses imprévues	303 598	14/06/2024	6419-	Remboursements sur	1 500 000
14/06/2024	023-	Virement à la section	9 800 000	14/06/2024	70388-	Autres redevances et	895 000
14/06/2024	60623-	Alimentation	1 000 000	14/06/2024	7066-	Redevances et droits des	315 000
14/06/2024	60628-	Autres fournitures non	4 600 000	14/06/2024	722-	Immobilisations corporelles	7 850 000
14/06/2024	60636-	Vêtements de travail	50 000	14/06/2024	7411-	Dotation forfaitaire	830 907
14/06/2024	6067-	Fournitures scolaires	100 000	14/06/2024	74128-	Dotation d'aménagement	2 407 160
14/06/2024	6182-	Documentation générale et	200 000	14/06/2024	748811-	Dotation non affectée de	7 155 531
14/06/2024	6241-	Transports de biens	1 300 000	/ /	-		0
14/06/2024	6336-	Cotisations au CGF	70 000	/ /	-		0
14/06/2024	64131-	Rémunérations	1 520 000	/ /	-		0
14/06/2024	6451-	Cotisations CPS	310 000	/ /	-		0
14/06/2024	651-	Redevances pour	200 000	/ /	-		0
14/06/2024	6554-	Contributions aux	500 000	/ /	-		0
14/06/2024	66111-	Intérêts réglés à l'échéance	1 000 000	/ /	-		0
Total Dépenses			20 953 598	Total Recettes			20 953 598
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
14/06/2024	020-00	Dépenses imprévues	827 244	14/06/2024	021-00	Virement de la section de	9 800 000
14/06/2024	16422-00	Agence française de	500 000	14/06/2024	10221-00	FIP - dotation invest. non aff	2 077 244
14/06/2024	2051-000	Concessions et droits	500 000	/ /	-		0
14/06/2024	2135-000	Installations générales,	200 000	/ /	-		0
14/06/2024	2188-000	Autres immobilisations	2 000 000	/ /	-		0
14/06/2024	2313-00	Constructions	7 850 000	/ /	-		0
Total Dépenses			11 877 244	Total Recettes			11 877 244
Contrôle de légalité							
Date de réception de l'AR: 25/06/2024							
987-200013456-20240614-DEL_037_2024-DE							

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

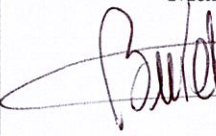
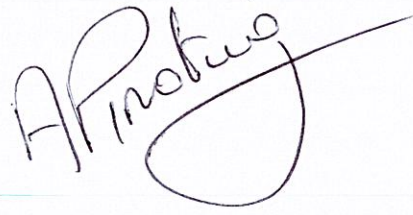
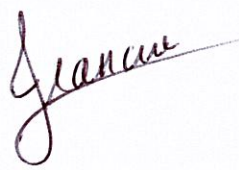
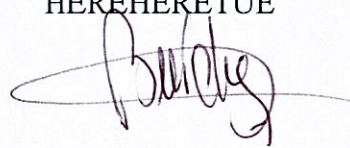
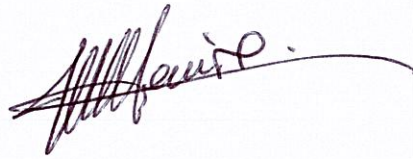
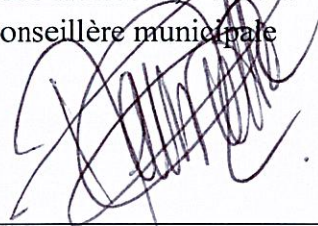
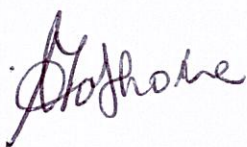
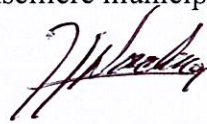
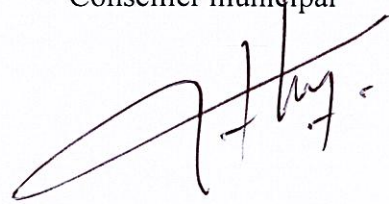
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 1 procurations)**

Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 987-200013456-20240614-DEL_037_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire  	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poarava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification n°01-2024 du Budget principal de l'exercice de 2024

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 987-200013456-20240614-DEL_037_2024-DE